

<https://47.snuipp.fr/Mouvement-national-sur-postes-a-profil>



# Mouvement national sur postes à profil

- Paritarisme - Mouvement national -

Date de mise en ligne : mercredi 13 octobre 2021

Dernière mise à jour : 19 novembre 2025

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

Cet article expose la réglementation pour le mouvement national 2026 suite à la publication du [BO n°39 du 16/10/2025](#).

Renseignez la fiche syndicale sur <https://e-permutations.snuipp.fr/47> pour que nous puissions défendre vos droits.

---

## Sommaire

- [Le mouvement POP](#)
- [Calendrier du mouvement POP 2026](#)
- [Les postes proposés pour la rentrée \(...\)](#)
- [Le point de vue de la FSU-SNUipp](#)
- [SIAM et Colibris](#)

<!â€"inserer\_sommaireâ†'

## Le mouvement POP

L'objectif est d'appliquer une des recommandations du Grenelle de l'éducation qui consiste à organiser un mouvement national sur postes à profils.

**Il s'agit d'une modification majeure apportée à la mobilité : en parallèle du mouvement interdépartemental habituel, plus de 560 postes à profil hors barème issus du 1er degré, au plan national, ont été profilés et ouverts à candidature à l'ensemble des PE.**

- Les agents-es doivent saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel ils veulent postuler.
- Puis une commission présidée par l'IA s'entretiendra avec les candidat-es aux postes de chaque département concerné.
- L'agent-e choisi-e par le-la DASEN sera affecté-e sur ce poste au 1er septembre suivant, et obtiendra le bénéfice de la mutation par ineat/exeat "automatique" dans le département.
- L'agent-e aura alors l'obligation d'occuper ce poste sur une durée minimale de 3 ans, à l'issue de laquelle il ou elle bénéficiera d'une majoration de 27 points sur tous vœux pour les permutations ou de la possibilité de réintégrer son département d'origine s'il ou elle ne souhaite pas rester dans le département obtenu.

Pour 2025, les enseignant-es sur un poste POP et qui sont allé-es au bout de leur 3 années sont prioritaires pour rentrer dans leur département "d'origine".

Pour les autres, il leur est impossible de participer aux mouvements.

- Les postes non pourvus seront reversés dans le mouvement intra-départemental, les DASEN choisissant de conserver le profilage ou de l'attribuer au barème.

## Calendrier du mouvement POP 2026

16/10/25	Publication de la note de service.
----------	------------------------------------

04/11/25	Ouverture de la plateforme « Info mobilité ». Accessible entre 09 h 00 et 18 h 30 au 01 55 55 44 44
<b>Du 05/11/25 au 26/11/25</b>	<b>Période de candidature dans l'application "Colibris"</b> <i>ouverture et fermeture à 12h00 (heure de métropole)</i>
Du 01/12/25 au 27/01/26	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement.
22/01/26	Date limite d'annulation des vœux (à minuit).
<b>18/02/26</b>	<b>Communication des résultats par courriel</b>

## Les postes proposés pour la rentrée de septembre 2026

- Pour le Lot-et-Garonne :

DIRECTION D'ÉCOLE	École maternelle	BIAS
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS	École élémentaire Jean Jaurès	MARMANDE
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS	École primaire Denise Baratz	MIRAMONT-DE-GUYENNE
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS	École élémentaire Edouard Herriot	MARMANDE
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ IME	Institut médico éducatif Solincité	ESCASEFORT

Les PE de tous les départements pouvant postuler, si des collègues du Lot-et-Garonne sont intéressé·es par l'un des postes du 47, il leur faut impérativement participer au « mouvement POP » pour le demander : il est probable que ces postes ne seront plus vacants au moment du mouvement départementalâ€!

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Postes « POP »

- Nationalement :

Dans le fichier joint, tous les postes POP 2026 (publiés le 05/11/2025).

## Le point de vue de la FSU-SNUipp

**Le SNUipp a dénoncé cette attaque frontale. En l'absence de bilan complet des LDG mobilité, cette évolution est clairement guidée par une volonté idéologique de casser le cadre collectif des règles de gestion.**

Ce nouveau mouvement national sur postes à profil n'améliorera pas le taux de satisfaction déjà très bas dans le 1er degré, il risque en plus d'accentuer les déséquilibres entre les départements attractifs et non attractifs. Mais encore, en réduisant de facto le nombre de postes vacants, ce dispositif impactera négativement les mouvements intra-départementaux. Cela rappelle le fiasco qu'a représenté l'expérimentation ECLAIR, abandonnée au bout d'un an. Étant posée comme première étape, cette modalité supplémentaire aura une conséquence sur le calibrage départemental (balance définie dans la plus grande opacité entre le nombre d'entrées dans le département et le

nombre de sorties). Dans ces conditions, elle ne fera que réduire les possibilités de sorties par permutations informatiques des départements peu demandés, y compris pour les détenteurs-trices de priorités légales.

De fait, certain·es collègues bénéficiant de priorités légales pourraient se voir empêché·es de partir. De plus, les priorités légales sont reléguées au rôle de discriminants puisqu'elles ne seront utilisées que pour départager des candidat·es aux « valeurs professionnelles » équivalentes.

## SIAM et Colibris

- **SIAM :**

Système d'information et d'aide aux mutations

C'est l'application qui permet de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Accessible via Iprof :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/>, bouton « Les services ».

- **Colibris :**

C'est l'application qui permet de candidater sur un ou plusieurs postes à profil proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande.

Pour y accéder, on peut passer par SIAM en choisissant "Mouvement POP", ou par un accès plus direct :

<https://portail.colibris.education....>